Image not found or type unknown

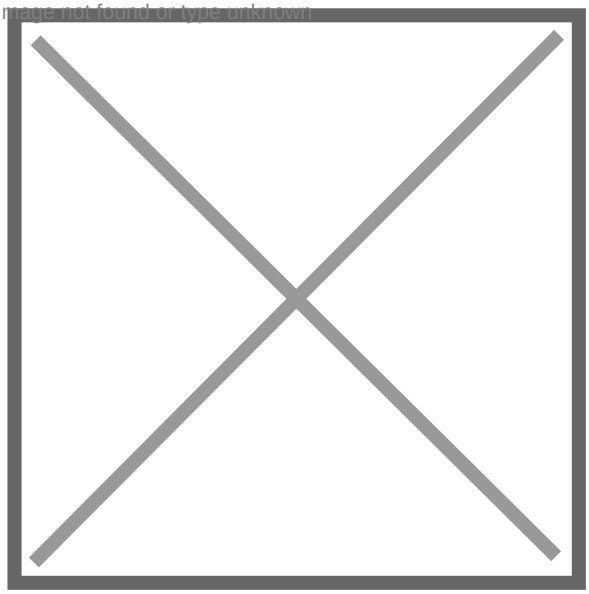

Usurpation d'identité et arnaque pour obtenir un iphone

Par **nalyss**, le **16/12/2009** à **08:03**

Bonjour,

il y a plus d'1 an j'ai ouvert une ligne telephonique à mon nom pour que mon frere l'utilise, jusqu'au mois de juillet tout c'est bien passé, puis en aout il a pu commander un iphone au service client suite au vol de son premier portable, se le faire envoyer à son adresse et decider de ne plus payer les factures ainsi que ce portable pretextant que l'assurance d'orange aurait du fonctionner et que ce sont des arnaqueurs...

aujourd'hui avec le rééngagement que cela à engendré, je suis redevable de la somme de 1219€ car orange a décidé de suspendre puis couper definitivement la ligne. Mon frere refuse de payer quoi que ce soit, toute communication avec lui est vaine.

orange me propose de porter plainte pour usurpation d'identité et vol de mobile...

si je suis cette procedure il y a -t-il une chance pour que cela aboutisse à l'obliger à rembourser cette dette qui n'est pas la mienne?

merci de vos réponses, j'ai besoin d'aide car d'un point de vue moral c'est tout de meme mon frere, si je porte plainte j'ai peur que nous soyons brouillés à vie...

Sandrine

Par **jeetendra**, le **16/12/2009** à **09:59**

CDAD DE L'ISERE
Place Saint-André
38026 Grenoble
04 76 59 41 41

Maison de l'Avocat
45 Rue Pierre Semard - 38026 GRENOBLE
Tél. 04 76 15 10 36 (secrétariat)

Bonjour, en effet votre problème est délicat, contactez le cdad, la Maison de l'Avocat à Grenoble, un avocat vous aidera à trouver une solution juste et équitable, l'idéal ce serait une médiation familiale, tenez bon, cordialement.

Par **nalyss**, le **16/12/2009** à **19:27**

merci pour ces coordonnées et votre soutien
cordialement

Par **maud972**, le **02/02/2010** à **06:53**

bonjour,
j'ai le meme probleme que vous nalyss.dans mon cas, j'estime qu'orange a sa part de responsabilité car c a un ami homme que j'ai confié la puce et celui ci a commandé le tel sans que je sache et n'a donc pas pu se faire passer pour moi vu que c'est un homme et moi une femme et que la ligne est au nom de melle.et lui m'assure que c bien lui qui a eu la conseillere au bout du fil et pas une femme qui s'est faite passé pour moi.
ils m'ont dit de porter plainte pour abus de confiance contre lui ce que je ferai vu qu'il menace d'arreter de payer ses enormes factures (de 600 a 900€ par mois)mais j'estime que c'est trop facile car mm si certain conseiller du service reclamation me dise que le conseiller n'aurait pas du accepter la commande, personne ne donne la marche a suivre pour qu'orange assume son erreur.
ils vous disent juste que le seul moyen c de porter plainte contre la personne qui a commande le tel ou faire une cession de ligne.
j'aimerais savoir comment ca se passe pour vous car moi vu le forfait que j'ai s'il me resilie d'office je leur devrait 100 € x 24 mois et supporter les impayés antérieurs.
je pense meme voir une association de consommateur car le conseiller d'orange ne devait pas faire se permettre de faire ca surtout que j'ai su par hasard que j'etais reengagée moi qui voulais resilier a la fin de l'engagement cad en mai de cette année.
je suis desesperée

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés